



Sciences Po
Bordeaux

Schéma Directeur du Numérique

2026-2031



Sommaire

03	<i>Introduction</i>
03	Préambule
03	Démarche d'élaboration du SDN
04	Cadrement stratégique du SDN
10	<i>Axe 1 :</i> Numérique pour moderniser la gestion
14	<i>Axe 2 :</i> Numérique pour renforcer le pilotage
20	<i>Axe 3 :</i> Numérique en soutien de l'enseignement et des apprentissages
24	<i>Axe 4 :</i> Numérique pour améliorer la qualité du service rendu à l'étudiant
38	<i>Axe 5 :</i> Numérique en soutien de la démarche DDRS
32	<i>Axe 6 :</i> Numérique en soutien des activités de recherche
34	<i>Axe 7 :</i> La sécurité informatique, une exigence pour tout l'établissement
38	<i>Axe 8 :</i> Renforcer la gouvernance du numérique, l'organisation de la DSIN et toutes les formes de mutualisation au niveau régional pour mettre en œuvre le SDN
44	<i>Conclusion</i>

Préambule

Le présent document constitue le schéma directeur de la transformation numérique de Sciences Po Bordeaux sur l'horizon 2026-2031.

L'objectif de ce schéma directeur est de donner à l'établissement un cadre d'actions et une trajectoire de mise en œuvre, en termes d'évolution de son système d'information et de son offre de services numériques pour la gestion et le pilotage, le soutien de ses activités de recherche et d'enseignement.

Ce schéma directeur numérique s'articule avec le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) et les schémas directeurs Handicap, DRS et Vie étudiante.

Il s'appuie sur une cartographie et un diagnostic de la situation existante, ainsi qu'une remontée des besoins réalisés sur quelques semaines (mars à mai 2026) avec les différentes parties prenantes : les structures « maîtres d'œuvre » du numérique (Direction des Systèmes d'Information et du numérique SIN et Cellule d'Appui à la Pédagogie) et les directions métiers de l'établissement, DGS par intérim.

Le SDN a été présenté pour validation au Conseil d'administration du 26 juin 2026 et sera amené à être actualisé périodiquement dans le cadre du dispositif de gouvernance du numérique de l'établissement.



Démarche d'élaboration du SDN

La démarche d'élaboration du SDN s'est déroulée de mars 2026 à juin 2026, en trois étapes.

1

Cadrage et cartographie de la situation existante

- Réunions de travail avec le DSI, la responsable de la CAP et le responsable de la vie étudiante
- Collecte des « entrants » documentaires utiles
- Réunion de cadrage avec la DGS par intérim
- Cartographie de l'existant en matière numérique

2

Diagnostic et remontée des besoins

- 6 ateliers thématiques de deux heures avec les directions métiers concernées : pilotage de la formation, pilotage et modernisation de la gestion de l'établissement, numérique pour la recherche, numérique pour la pédagogie, numérique et DDRS

3

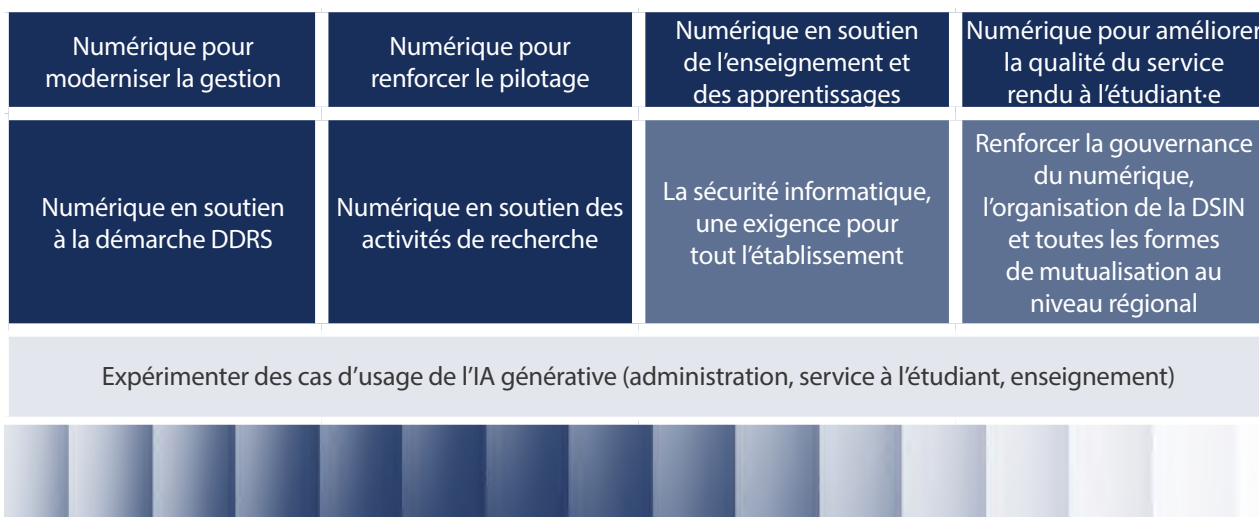
Élaboration du SDN

- Élaboration du portefeuille de chantiers SDN
- Élaboration du document institutionnel et du support de présentation du SDN
- Relecture du document par les parties prenantes
- Restitution ou validation au CA du 26 juin 2026

Cadrage stratégique du SDN

Les axes stratégiques du SDN

Le schéma directeur numérique 2026-2031 est structuré en neuf axes stratégiques.



L'axe **Numérique pour moderniser la gestion** porte les chantiers numériques qui doivent permettre d'améliorer le fonctionnement de l'établissement et de générer des gains d'efficacité et d'efficience dans les processus de gestion, des économies de fonctionnement tout en améliorant les conditions de travail des agents.

L'axe **Numérique pour renforcer le pilotage** porte les chantiers numériques qui doivent permettre de faciliter le pilotage stratégique, comme opérationnel, et ceci, à tous les niveaux de l'organisation et dans tous les domaines.

L'axe **Numérique en soutien de l'enseignement et des apprentissages** porte les chantiers autour du volet numérique de la transformation et de l'innovation pédagogique et de l'accompagnement des enseignants.

Ainsi, les chantiers qui le constituent doivent permettre une hybridation des enseignements tout en conservant une forte interaction entre étudiants et les enseignants, l'adaptation des espaces d'apprentissage aux formes de pédagogie plus actives, l'accompagnement des enseignants et des élèves au développement des usages des outils numériques pour la pédagogie, et enfin, la valorisation des bonnes pratiques au sein de la communauté. Le développement de l'offre de formation à distance (formation entièrement à distance ou hybride) participe au développement de cursus d'excellence par la double diplomation, l'internationalisation, le développement des partenariats de formation et de la formation continue et en alternance, contribuant, ainsi, à préserver l'équilibre économique de l'établissement.

L'axe **Numérique en soutien à la démarche DDRS** porte les chantiers numériques contribuant aux actions de développement durable, de responsabilité sociétale et qualité de vie au travail. Les chantiers proposés permettront notamment d'optimiser la consommation énergétique et la sûreté de l'établissement, de renforcer la « frugalité numérique » et favoriser l'inclusion. Les chantiers SDN visant à la dématérialisation des documents et de leur cycle de vie (de leur élaboration jusqu'à leur archivage), bien que rattachés à l'axe *Numérique pour moderniser la gestion*, contribuent, également à la stratégie DDRS.

L'axe **Numérique pour améliorer le service rendu à l'étudiant** porte les chantiers numériques visant à faciliter la vie sur le campus et l'ensemble des interactions, non pédagogiques » des étudiants et des associations étudiantes avec les services de l'établissement, tout au long de leur parcours de formation à Sciences Po Bordeaux.

L'axe **Numérique en soutien des activités de recherche** porte les chantiers numériques qui doivent permettre de faciliter et sécuriser le travail de recherche dans les deux structures de recherche de Sciences Po Bordeaux.

À ces six axes « métier » du SDN, se rajoutent deux axes stratégiques « transversaux » à mettre en œuvre de manière indispensable pour assurer la réussite de la transformation numérique de l'établissement

L'axe **La sécurité informatique, une exigence pour tout l'établissement** a pour ambition, d'assurer les projets visant à sécuriser le

système d'information de l'établissement conformément à la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) définie en 2023.

L'axe **Renforcer la gouvernance du numérique, l'organisation de la DSIN et toutes les formes de mutualisation au niveau régional pour mettre en œuvre le SDN**, porte toutes les actions susceptibles de partager les ressources avec d'autres acteurs dans le domaine des systèmes d'information (hébergement / exploitation applicative, hébergement / exploitation d'infrastructure technique, projets mutualisés) et de créer les conditions d'une mise en œuvre réussie du SDN (gouvernance stratégique et opérationnelle du numérique, organisation de la DSIN).

Enfin l'axe transversal **Expérimenter des cas d'usage de l'IA générative (administration, service à l'étudiant, enseignement, recherche)** porte l'ensemble des expérimentations de l'IA générative dans les domaines de l'administration et de la formation. Ces expérimentations doivent être guidées par l'obtention de gains d'efficience pour les services, d'amélioration de la qualité de service rendus aux étudiants et de l'appui à l'innovation pédagogique pour les enseignements. La gouvernance du numérique devra prioriser les expérimentations, affecter les ressources nécessaires et tirer un bilan systématique conduisant à un abandon ou à une mise en œuvre à l'échelle de l'établissement. Les chantiers, d'ores et déjà identifiés, seront intégrés aux axes précédents en fonction de leur finalité.

Les principes structurants du SDN

Les treize principes suivants structurent la cible en matière d'offre numérique à l'horizon 2026-2031, mais, également, en matière de gouvernance et de modalités de mise en œuvre du SDN, sur le plan organisationnel. Ils constituent, selon le cas, des facteurs clés de succès dans la bonne réalisation du SDN et/ou des critères d'éligibilité des projets au SDN 2026-2031.

PRINCIPE N°1

Le système d'information cible de Sciences Po Bordeaux doit être **intégré, rationalisé, progicielisé, ouvert et structuré** autour de son annuaire LDAP, d'un socle de gestion porté, au maximum par la suite Cocktail, une gestion de la scolarité basée sur *PcScol PEGASE*, une solution de gestion d'emploi du temps et de réservation des salles (*Hyperplanning*) un système d'information pédagogique (*Moodle*).

→ Ce principe est, à ce jour, plutôt mis en œuvre. Le système d'information de gestion s'appuie sur un socle *Cocktail* (RH, finance), un logiciel unique d'emploi du temps (*Hyperplanning*), et une solution unique de gestion de la scolarité (*Apogée*, remplacée en 2026 par *PEGASE*). Le nombre d'applications spécifiques est limité.

PRINCIPE N°2

En corollaire du principe précédent, **le déploiement d'une solution logicielle, préférentiellement en mode Saas** (logiciel Open source logiciel ou, à défaut, propriétaire) doit être, systématiquement préférée, quand cela est possible, à un développement applicatif spécifique opéré par la DSIN de Sciences Po Bordeaux, permettant à celle-ci, de redéployer son activité de développement sur l'intégration applicative (connecteurs, annuaire).

→ Ce principe est, à ce jour, plutôt mis en œuvre.

PRINCIPE N°3

L'intranet/ENT opéré par le logiciel *Ametys*, constitue l'unique **portail d'accès, ciblé et profilé**, à l'ensemble des services numériques et application de gestion (étudiants ou personnels) ainsi qu'au contenu informationnel poussé par les différents niveaux de l'organisation. L'intranet est ainsi un intranet de services et de contenus.

→ Ce principe est, à ce jour, mis en œuvre. La fusion Intranet/ENT a été opérée. Une plateforme Intranet unique progicielisée, responsive design, d'accès ciblé à son contenu informationnel et à ces services numériques et applications a été déployée (*Ametys*) dans une logique de « digital workplace », jugée ergonomique et fonctionnelle par les usagers interrogés.

PRINCIPE N°4

Seules sont maintenues les applications mutualisées au niveau de la DSIN qui ne peut être responsable que de la sécurité, de la cohérence et de la disponibilité du système d'information (applications, infrastructures techniques) qu'elle exploite. La DSIN est l'interlocuteur unique sur le volet numérique, quelle que soit la nature du chantier de transformation (optimisation d'un processus, nouvelle activité, réorganisation) mené par l'établissement.

PRINCIPE N°5

Les opportunités de mutualisation seront systématiquement recherchées, quand cela est possible et opportun, **avec l'Université de Bordeaux et le site aquitain** (ex: Infogérance applicatives, mutualisation réflexion, développements). Au regard de la taille de la DSIN de Sciences Po Bordeaux, l'infogérance des applications clés (Suite Cocktail, PEGASE) et la connectivité réseau resteront un prérequis.

→ Ce principe est, à ce jour, plutôt mis en œuvre. L'infogérance des briques applicatives de la suite *Cocktail* et d'*Apogée* sont opérées, par convention, par l'Université de Bordeaux. Le SIGB (système d'information bibliothécaire) est opéré en inter-université.

PRINCIPE N°6

L'établissement doit disposer d'un **catalogue institutionnel d'outils numériques pour la pédagogie** et d'**une enveloppe financière dédiée annuellement** (acquisition de licences) qui s'appuie sur un processus de veille et d'innovation structuré et animé par la CAP, et mis en œuvre par la communauté des enseignants/chercheurs.

PRINCIPE N°7

Une fonction de maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information (MOA SI) doit être portée par un agent pour chaque processus de gestion de Sciences Po Bordeaux : scolarité, gestion immobilière, gestion des ressources humaines, gestion financière, gestion des relations internationales, gestion de la formation continue, etc. Cette fonction devra être valorisée dans la fiche de poste de l'agent et la charge afférente à cette fonction devra être prise en compte dans le plan de charge global de l'agent. La fonction de maîtrise d'ouvrage SI consiste à exprimer un besoin d'informatisation, participer à la veille applicative dans le domaine métier concerné, de contribuer, en lien avec la DSI, au choix de la solution progicielle, de piloter, coté métier, le projet de déploiement de la solution, d'assurer le paramétrage fonctionnel de la solution et d'assurer l'assistance et la montée en compétences des agents. La DSIN, en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage, doit proposer un corpus méthodologique (livrables types, méthodes) aux différents agents en charge de cette fonction de maîtrise d'ouvrage SI, au sein de l'établissement.

PRINCIPE N°8

La DSIN est responsable de l'intégration, la cohérence et la sécurité du système d'information de Sciences Po Bordeaux.

→ Ce principe est, à ce jour, globalement mis en œuvre.

PRINCIPE N°9

Une cartographie du système d'information (cartographie des différentes couches du système d'information : processus, fonctionnelle, applicative, architecture technique) **doit être définie, outillée, actualisée et partagée** (DSIN, fonction qualité, fonctions maîtrise d'ouvrage SI) afin d'assurer une bonne urbanisation du système d'information au fil de son évolution.

→ Ce principe est, à ce jour, partiellement mis en œuvre.

PRINCIPE N°10

Les patrimoines des données de gestion et de documents produits par Sciences Po Bordeaux constituent des **actifs immatériels** de l'établissement. **Leur maintien en qualité, leur traçabilité, leur sécurité et leur conservation** constituent des prérequis indispensables à leur exploitation à des fins de pilotage, de partage, de conformité et de valorisation. La gestion du cycle de vie des données et documents, incluant les modalités de conservation, d'archivage et de destruction, doit être organisée dans un cadre de gouvernance des données par domaine métier, reposant notamment sur les fonctions de propriétaire de la donnée et d'intendant de la donnée, afin d'assurer la maîtrise des risques, la conformité réglementaire et la fiabilité du pilotage de la performance.

→ Ce principe n'est, à ce jour, pas mis en œuvre.

PRINCIPE N°11

La DSIN doit mettre en œuvre toute action contribuant au développement de la sobriété et la frugalité numérique (messagerie douce, achats informatiques responsables, augmentation de la durée de vie des postes de travail, démarches de sensibilisation auprès des usagers, limitation des échanges de gros fichiers, limitation des impressions papier, dématérialisation des circuits de signature, etc.). **La contribution de tout chantier numérique au développement de la sobriété / frugalité numérique constituera un critère de priorisation et d'analyse de la valeur.**

→ Ce principe est, à ce jour, plutôt mis en œuvre.

PRINCIPE N°12

Le dispositif de gouvernance du numérique doit être centralisé et intégrer l'ensemble des domaines : gestion, pilotage, pédagogique, recherche.

→ Ce principe est, à ce jour, partiellement mis en œuvre. Si le budget est commun, le volet techno pédagogique n'est pas pris en charge par les instances actuelles de gouvernance du numérique.

PRINCIPE N°13

Sciences Po Bordeaux doit assurer la cohérence des différents schémas directeurs (numérique, handicap, vie étudiante, DDRS, immobilier, etc.).

→ Cette cohérence doit être assurée dans le cadre de la gouvernance du numérique.

Axe 1 : Numérique pour moderniser la gestion

DIAGNOSTIC

L'architecture applicative déployée, dans le domaine de la gestion, se caractérise, par un éclatement applicatif et un taux de « progicielisation » importants ainsi qu'un taux de couverture applicatif jugés globalement satisfaisant.

Le socle de gestion (gestion financière et comptable, gestion des ressources humaines, paie et gestion des charges d'enseignement) est basé sur les modules de la suite Cocktail et complété par les logiciels comme *Between* et *Galaxy* (recrutement), *Temptation* (absences et activités) ou *NEPTUNE* (immobilisations). Cette suite est en cours de modernisation progressive, à savoir, une migration vers un socle commun modernisé, autour d'un nouveau gestionnaire de référentiels partagés, avec un enrichissement fonctionnel dans les domaines finance et RH. Cet enrichissement fonctionnel est attendu par les directions métier concernées.

La chaîne de scolarité de l'admission jusqu'à la diplomation, basée sur le logiciel de l'Amue *Apogée*, est couverte par plusieurs applications, interopérables dont certaines sont spécifiques, pour répondre aux spécificités de l'établissement, notamment la gestion des droits modulés (application « maison » DROITS MODULES), et la gestion des admissions pour les bacheliers (application « maison » DPS). Le logiciel de gestion des emplois du temps, *Hyperplanning*, permet également, aux enseignants de Sciences Po Bordeaux, de saisir des notes (plus particulièrement les notes de conférences de méthode) et de gérer pour la formation initiale, l'assiduité. La gestion des

conventions de stages ainsi que la gestion de la communauté Alumni est couverte par le logiciel *MEVIA* (Alumnforce), interfacé à *Apogée*. La gestion de l'alternance est couverte par le logiciel *Ipareo*. L'établissement a déployé une solution de certification numérique des diplômes *BC DIPLOMA*, basée sur une technologie de type Blockchain, mais ce déploiement est questionné en raison de son coût récurrent au regard de son intérêt pour les étudiants (l'établissement reste fortement sollicité par les recruteurs) et de la mobilisation importante des gestionnaires (travail important de fiabilisation préalable). La gestion de la formation continue reste peu outillée (gestion des candidatures, devis, conventions, factures, assiduité). L'établissement devrait déployer, le logiciel *PEGASE* (remplaçant d'*Apogée* en fin de vie), pour l'année 2026-2027. Les deux facteurs clés de succès de ce chantier, sont l'intégration de *PEGASE* dans le système d'information du domaine Formation/Scolarité, et l'accompagnement au changement des agents. On peut noter, enfin, que le processus d'élaboration de l'offre de formation et de calcul de sa soutenabilité n'est pas outillé (utilisation d'Excel).

L'établissement ne s'est pas doté d'un logiciel de gestion de patrimoine (gestion des données patrimoniales, GMAO), considérant que la gestion d'un seul bâtiment ne nécessitait pas de s'équiper de ce type de solution. En revanche, l'exploitant a déployé une solution de GTB/GTC (gestion technique et centralisé de bâtiment) permettant de superviser, piloter et optimiser les équipements techniques du bâtiment.

En raison de caractère multi-tutelle des deux structures de recherche de Sciences Po Bordeaux, le domaine de la gestion de la recherche est peu ou partiellement outillé : absence de base contrats, de solution de gestion des activités et de la production des labos de recherche, d'outil d'aide au montage des réponses à appels à projet, d'outil de gestion des comptes-rendus d'activités des chercheurs. Le suivi contractuel, financiers et techniques des projets de recherche est réalisé sous Excel en s'appuyant sur des extractions provenant du logiciel de gestion financière. Le besoin de s'outiller dans ce domaine a été exprimé. La gestion des écoles doctorales est couverte par le logiciel *ADUM*. Certains outils sont ceux déployés par le CNRS (exemple : *Dialog* pour le dialogue budgétaire avec les tutelles). Les gestionnaires dans les laboratoires de recherche, doivent jongler entre les différents outils de gestion financière des différentes tutelles pour réaliser leurs opérations de gestion.

Enfin, **la chaine de dématérialisation documentaire reste à finaliser.** Si l'établissement a déployé, une solution de partage et d'élaboration collaborative de documents (*Scoobi*), ainsi qu'une GED (gestion

Electronique de Documents) d'établissement (*ELISE*), les usages de ces solutions restent à étendre à l'ensemble des directions métier, le déversement automatique des documents produits par solutions de gestion (finance et RH) dans la GED n'est pas automatisé. On peut noter, également, l'absence de parapheur électronique, ainsi que de solution d'archivage électronique à valeur probante. En l'absence actuelle de système d'archivage électronique (SAE) dédié, la GED *ELISE* assure les fonctions d'archivage intermédiaire des documents. Grâce à sa gestion intégrée du cycle de vie documentaire, elle permet également d'organiser le versement des archives définitives auprès des Archives départementales de la Gironde. Il reste, d'ailleurs peu probable que l'établissement déploie, en interne une solution propre de SAE qui n'est véritablement utile que pour les durées de conservation longue (RH, marchés publics, scolarité) et pour les documents signés électroniquement, la piste la plus sérieuse, à ce jour, étant, à l'instar de l'Université de Bordeaux, de conventionner avec le CINES (Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur, basé à Montpellier) qui offre ce service pour les établissements de l'ESR.

La figure suivante, présente une architecture cible.



Les applications du socle *Cocktail*, les logiciels *Apogée*, *Unicampus* (gestion des cartes multi services) ainsi que les univers *Business Object* (BO MANGUE, BO *Apogée*, BO GFC) sont hébergés et exploités, dans le cadre d'une convention par l'Université de Bordeaux.

CHANTIERS ÉLIGIBLES

- **Compléter la chaîne de dématérialisation documentaire** : développement des usages de la GED transversale, déversement automatique des documents depuis les applications de la suite Cocktail vers la GED transversale (ELISE), déploiement d'une solution de SAE (archivage électronique), déploiement d'une solution de parapheur électronique ;
- **Enrichir le système d'information du domaine Formation/Scolarité** :
 - **Déployer la solution PEGASE et ses versions successives** (en remplacement d'Apogée) et intégrer la solution dans le système d'information du domaine Formation/Scolarité de l'établissement. Une réflexion devra être menée sur la conservation ou non de *BC Diploma* (certification numérique des diplômes) ;
 - **Se doter d'une solution pour l'élaboration de l'offre de formation et l'évaluation de sa soutenabilité**, interopérable avec PEGASE ;
 - **Développer l'application de gestion des admissions Bac+3**, pendant de l'application DPS (admission niveau BAC) ;
 - **Déployer un portail de sélection à la carte, des enseignements par les étudiants Erasmus**.
 - **Outiller la gestion de la formation continue** : portail de candidatures, outil de gestion des devis, des conventions et de la facturation, interopérable avec PEGASE ;
 - **Se doter d'un dispositif de gestion de l'assiduité efficace et simple** pour les enseignants et les étudiants, pour la formation continue et la formation initiale. Requestionner le choix actuel d'utilisation d'*Hyperplanning* sur ce volet.
 - **Étendre le périmètre d'Hyperplanning** pour la saisie des notes non collectées par lecture optique.
- **Migrer progressivement vers les modules réécrits de la suite Cocktail dans les domaines de la gestion Financière** (exemple : gestion des recettes, gestion des opérations) **et de la gestion RH** (exemple : entretiens de fin d'année) **et renforcer leur intégration avec le système d'information de l'établissement**.
- **Expérimenter un agent conversationnel Scolarité bâti sur une solution d'intelligence artificielle générative Open Source** et réfléchir sur les cas d'usage permettant d'améliorer la qualité du service rendu à l'étudiant et de soulager les services Admissions et Scolarités.

La figure suivante présente les cas d'usage possibles à prioriser

Accueil et informations	• Réponses instantanées aux questions fréquentes : inscriptions, calendriers, examens, stages, mobilité, certifications, CVEC, bourses. • Orientation dans les procédures : « comment déposer un dossier », « où trouver mon relevé de notes », « comment demander une attestation ». • Guidage dans l'ENT et les outils numériques : accès Moodle, messagerie, emploi du temps, plateformes de dépôt.
Automatisation des démarches administratives	• Génération de documents : attestations, certificats, justificatifs (avec validation humaine si nécessaire). • Pré-remplissage de formulaires : inscription pédagogique, demandes de stage, conventions. • Suivi des dossiers étudiants : statut d'inscription, pièces manquantes, échéances. • Gestion des rendez-vous : créneaux scolarité, mobilité, orientation.
Déclaration et gestion automatisée des absences	• Saisie guidée de l'absence : l'agent pose les questions nécessaires (dates, UE, motif). • Dépôt et vérification des justificatifs : formats acceptés, lisibilité, cohérence des dates. • Pré-remplissage des formulaires internes : pour Apogée, PEGASE ou outils maison. • Aiguillage automatique : scolarité, enseignants, responsable pédagogique, service handicap.

Chantiers	Niveau de nécessité *	Niveau possible de mutualisation	2026 2027	2028 2029	Après 2029
Solution d'archivage électronique (SAE)	1	NON			
Solution de parapheur électronique	2	NON			
Déversement automatique de documents issus des applications de gestion vers la GED	1	NON			
Déploiement de PEGASE, intégration au SI et questionnement sur BC Diploma	1	OUI			
Solution pour l'élaboration de l'offre de formation et l'évaluation de sa soutenabilité, interopérable avec PEGASE	1	NON			
Solution de gestion de la formation continue	1	OUI			
Solution de gestion de l'assiduité simple et efficace pour la Formation continue, l'alternance et la formation initiale	2	OUI			
Etendre le périmètre d'Hyperplanning pour la saisie des notes et faire évoluer la solution de collecte des notes par lecture optique	2	NON			
Migrer progressivement vers les modules réécrits de la suite Cocktail dans les domaines de la gestion Financière et renforcer leur intégration au SI – Planning dépendant de la feuille de route Cocktail	1	OUI			
Migrer progressivement vers les modules réécrits de la suite Cocktail dans les domaines de la gestion des RH (ex : entretiens de fin d'année) et renforcer leur intégration au SI. Planning dépendant de la feuille de route Cocktail	1	OUI			
Expérimenter un agent conversationnel Admissions / Scolarité bâti sur une solution d'intelligence artificielle générative Open Source et réfléchir sur les cas d'usage permettant d'améliorer la qualité du service rendu à l'étudiant et de soulager le service scolarité	3				

* Niveau de nécessité :

- . 1 : Indispensable ou obligatoire
- . 2 : Nécessaire
- . 3 : Souhaitable

Axe 2 : Numérique pour renforcer le pilotage

DIAGNOSTIC

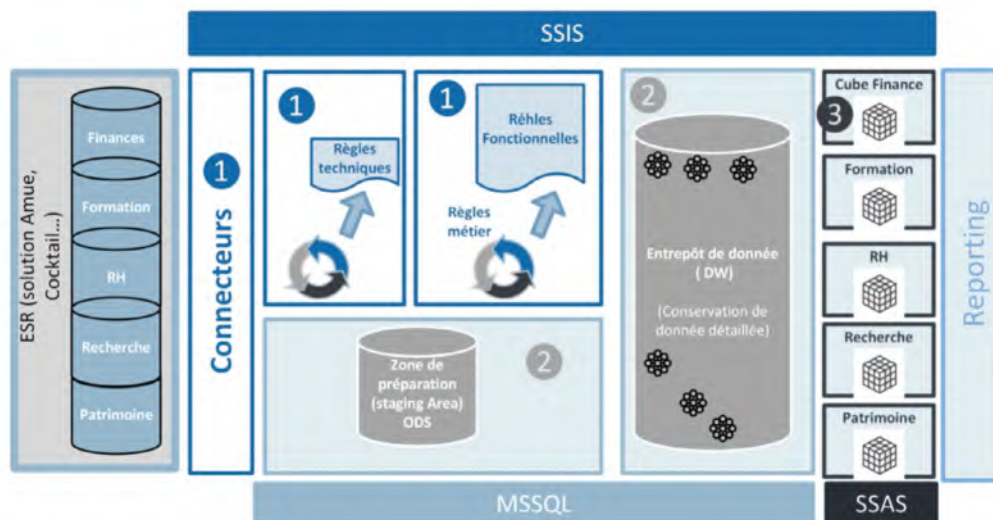
En matière d'aide au pilotage, Sciences Po Bordeaux ne disposait que d'univers Business Object pluggés aux solutions de gestion des carrières (module *MANGUE* de la suite *Cocktail*), de gestion financière et comptable (Modules de GFC de la suite *Cocktail*) et de gestion de la scolarité (*Apogée*, logiciel de l'*Amue*), principalement destinés à du pilotage opérationnel et à la production de quelques indicateurs stratégiques (exemple contrat quinquennal).

Le Projet SID

Afin de renforcer ses capacités de pilotage stratégique et opérationnel, l'établissement a décidé, récemment, de se doter d'une chaîne décisionnelle classique, s'appuyant sur des entrepôts de données et cubes multidimensionnels alimentés automatiquement par les applications de

gestion et d'un portail décisionnel exploitant les entrepôts de données. Le choix s'est porté sur Sterennes, une solution conçue en interne par l'Université de Rennes et aujourd'hui diffusée dans de nombreux établissements. Sterennes fournit une plateforme full web, fiable, dynamique, pensée pour le pilotage stratégique et opérationnel des universités. Sterennes expose ses données via des Cubes SSAS (multidimensionnels), des Entrepôt SQL Server alimentés, via des ETL, par les applications de gestion, et un portail web dédiés qui propose indicateurs et tableaux de bord préformatés. Les données peuvent être également exposées via des outils de dataviz classiques tels que *Microsoft Power BI*, comme c'est le cas à l'Université de La Rochelle, avec qui Sciences Po collabore. Les rapports proposés par la Rochelle sont customisés par Sciences Po Bordeaux.

La figure suivante (source Sterennes) présente le schéma d'architecture :



À ce jour, seul le domaine Finance a été déployé sur le volet exécution budgétaire et semble donner satisfaction aux usagers (directions, chefs de services, gestionnaires). L'objectif, à l'horizon du SDN, est de compléter le domaine finance (indicateurs de comptabilité général : trésorerie, fonds de roulement, ...) et de déployer, progressivement le domaine RH, puis le domaine Formation / Scolarité, une fois le logiciel PEGASE déployé et maîtrisé. Le SID

devrait, progressivement, remplacer les univers Business Object existants.

Les autres besoins de pilotage pas ou partiellement outillés sont : le pilotage de la masse salariale, le calcul des coûts complets de formation, le pilotage des charges d'enseignement. Ces besoins sont actuellement opérés via des tableaux Excel volumineux. Au regard des enjeux, un pilotage fiabilisé des charges d'enseignement semble prioritaire.

CHANTIERS ÉLIGIBLES

- **Déployer progressivement le système d'information décisionnel SID basé sur la plateforme Sterennes** sur les domaines clés : Finance (en cours), RH et charges d'enseignement, Formation / Scolarité.
- **Améliorer le pilotage de la masse salariale** (Automatisation des fichiers. Chantier en collaboration avec l'association Cocktail).

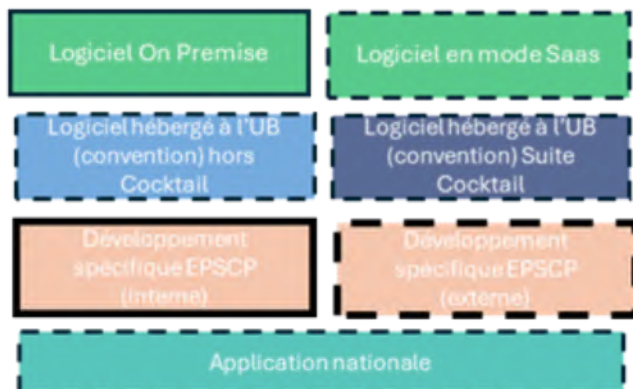
Chantiers	Niveau de nécessité *	Niveau possible de mutualisation	2026 2027	2028 2029	Après 2029
Compléter le SID basé sur la plateforme Sterennes sur le domaine Finance (en cours)	1	OUI			
SID basé sur la plateforme Sterennes sur le domaine RH et charges d'enseignement	1	OUI			
SID basé sur la plateforme Sterennes sur le domaine : Formation / scolarité.	1	OUI			
Améliorer le pilotage de la masse salariale (Chantier en collaboration avec l'association Cocktail).	1	OUI			

* Niveau de nécessité :

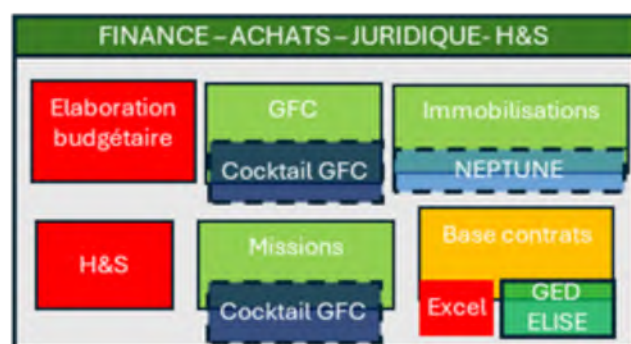
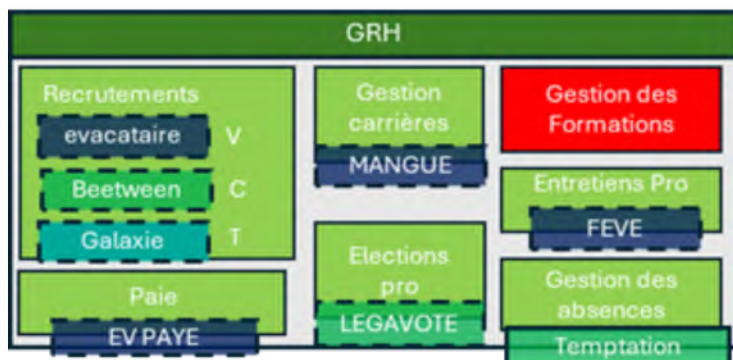
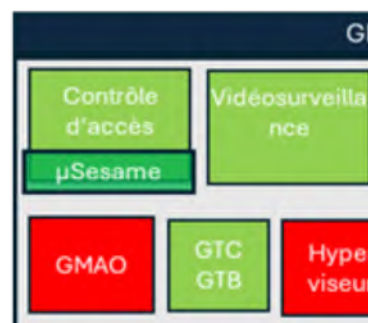
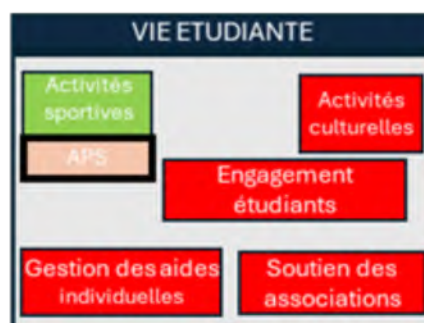
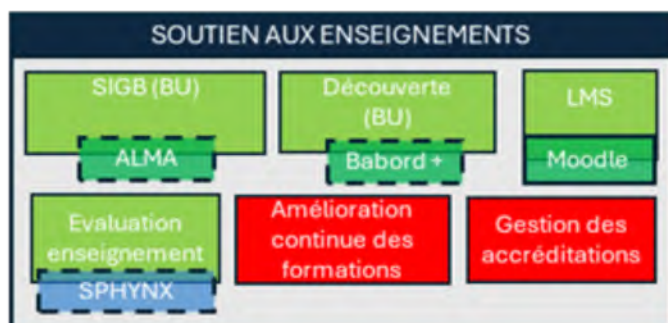
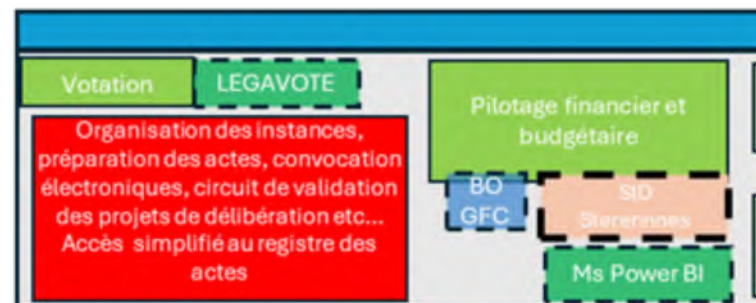
- . 1 : Indispensable ou obligatoire
- . 2 : Nécessaire
- . 3 : Souhaitable

La figure p.13-14, présente le niveau de couverture applicative actuelle des processus de gestion et de pilotage de l'établissement.

La figure p.15-16, présente le niveau de couverture cible après mise en œuvre du SDN.

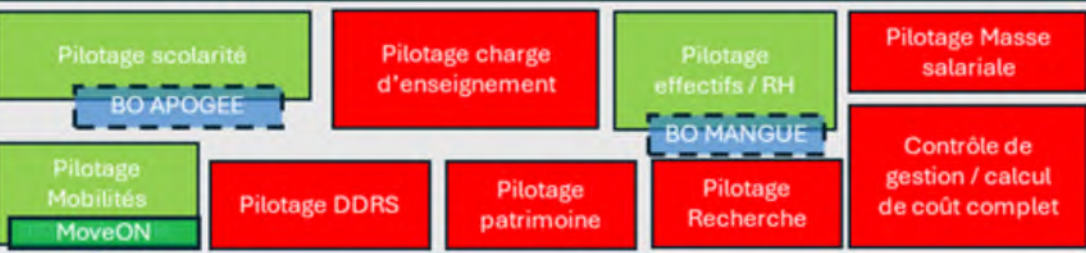


Niveau actuel de couverture app



Application des processus de pilotage et de gestion

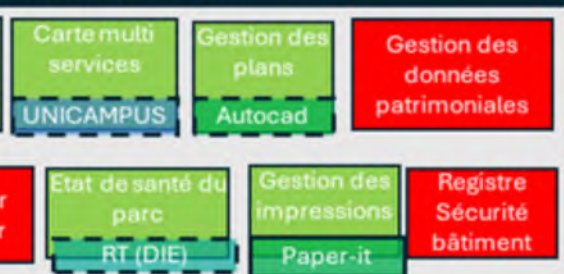
GOUVERNANCE ET PILOTAGE



PARCOURS DE SCOLARITE



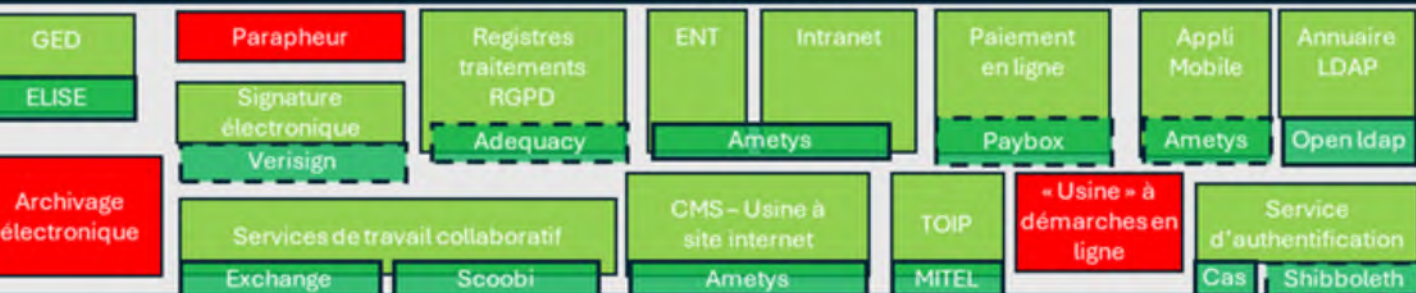
GESTION DU CAMPUS

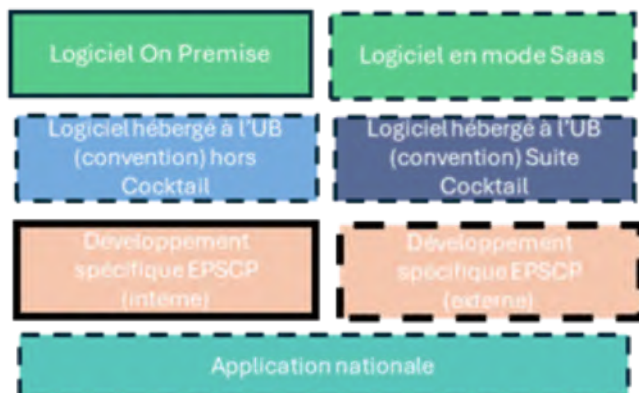


GESTION DE LA RECHERCHE

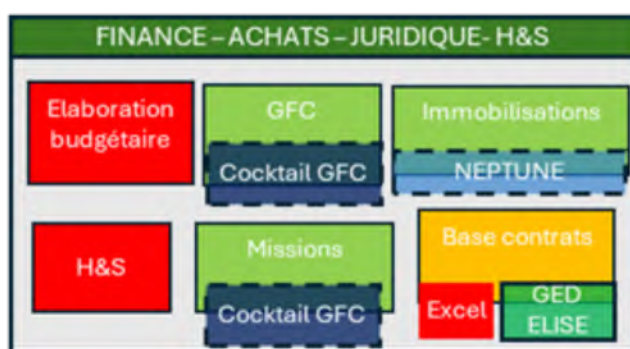
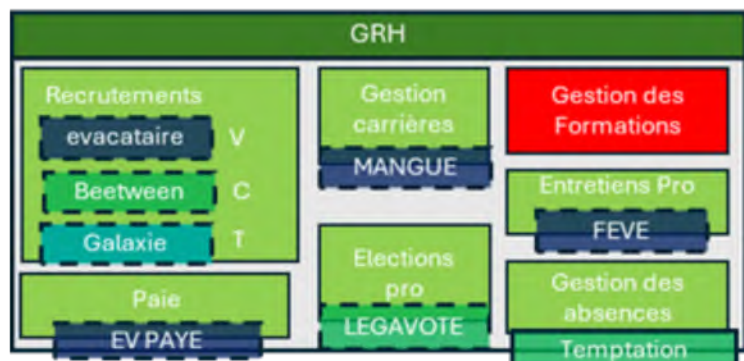
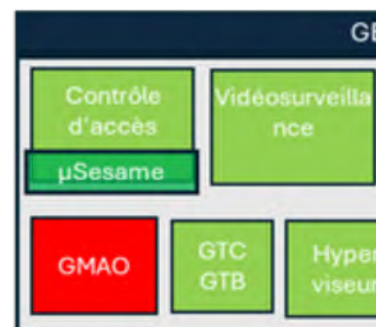
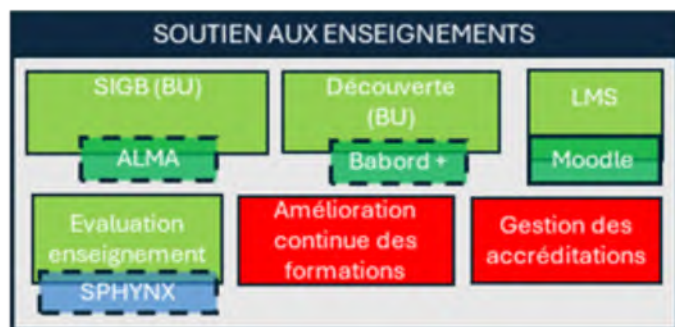
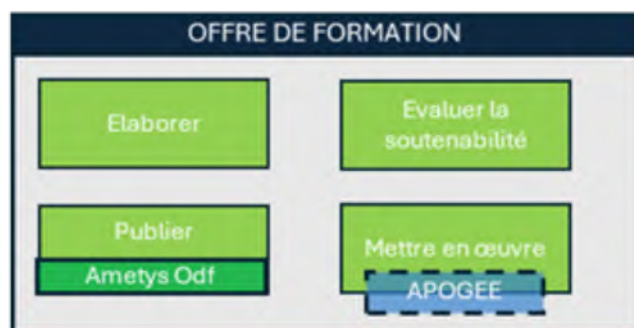
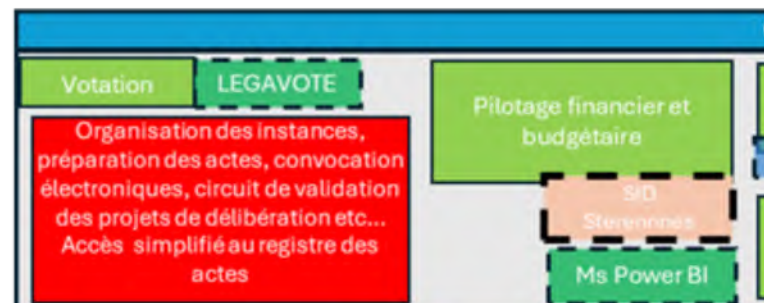


SERVICES TRANSVERSES



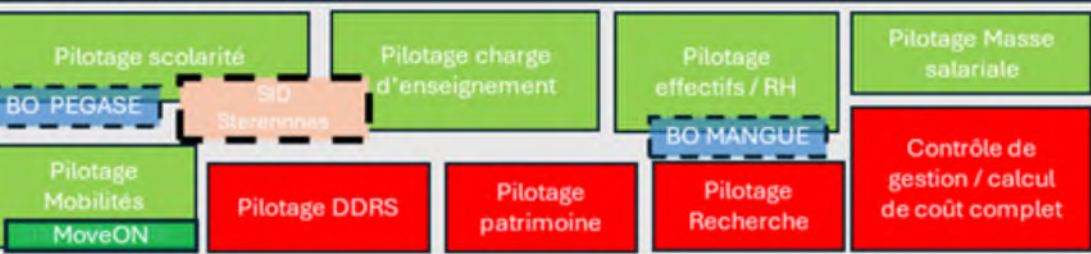


Couverture applicative et de gestion

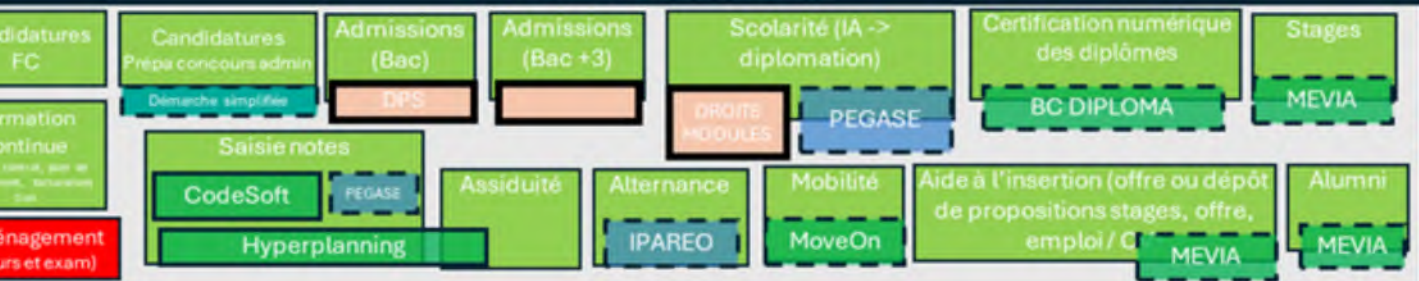


Carte cible des processus de pilotage après mise en oeuvre du SDN

GOVERNANCE ET PILOTAGE



PARCOURS DE SCOLARITE



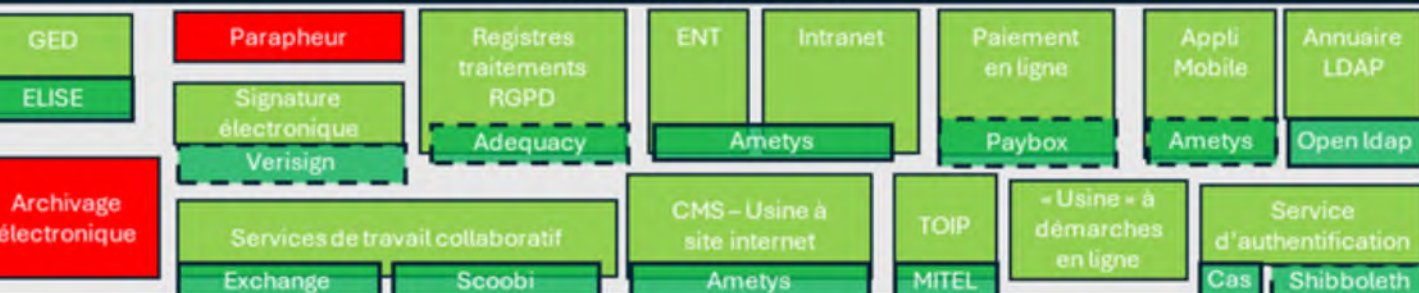
GESTION DU CAMPUS



GESTION DE LA RECHERCHE



SERVICES TRANSVERSES



Axe 3 : Numérique en soutien de l'enseignement et des apprentissages

DIAGNOSTIC

L'établissement dispose d'une Cellule d'Appui à la Pédagogie, la CAP (trois ETP dont une ressource dédiée à l'appui pédagogique), qui, sur les aspects techno-pédagogiques, travaille en bonne collaboration avec la DSI, pour assurer ses différentes missions.

Sur le volet techno-pédagogique, la CAP soutient les enseignants dans :

- La conception de cours (objectifs, compétences, scénarisation) ;
- L'évolution des pratiques pédagogiques ;
- L'intégration d'outils numériques ;
- La mise en place de modalités d'évaluation adaptées.

La CAP participe à :

- L'expérimentation de nouvelles méthodes d'enseignement ;
- L'intégration des IA génératives dans les pratiques pédagogiques ;
- La veille sur les usages innovants dans l'enseignement supérieur.

La CAP contribue à :

- Accompagner les projets portés par les enseignants ;
- Conseiller sur les outils numériques ;
- La transformation pédagogique de l'établissement.

La CAP joue un rôle direct dans la conception, la maintenance et l'amélioration des formations en ligne.

La CAP intervient pour :

- Structurer les parcours hybrides ou entièrement à distance ;
- Accompagner les enseignants ;
- Intégrer les ressources numériques.

Plus globalement, la CAP contribue, de manière importante, au montage de formations hybrides ou entièrement à distance dans une contexte de développement de la formation tout au long de la vie. Un chantier lancé en interne par la CAP a d'ailleurs pour objectif de définir et formaliser les étapes de montage d'une formation à distance, de manière à « industrialiser » le montage de formation hybride ou à distance.

La CAP administre les instances de *Moodle* version 4.5, dédiées respectivement à la formation initiale (Espace pédagogique), à la formation continue (i-Formation et i-Concours) et propose un catalogue institutionnel complet de solutions numériques pour la pédagogie. La CAP envisage de migrer vers la version 5 de *Moodle* plus riche fonctionnellement (exemple : présentation et structuration des cours améliorée : sections et sous-sections) et envisage cette migration avec le moins de changement possible pour les usagers. On peut observer un usage relativement homogène des fonctionnalités de base de *Moodle* : dépôt de cours, dépôt de devoirs, Exerciceurs/quiz essentiellement pour des tests de positionnement, forum, chat et sondage.

La figure suivante présente un panorama du catalogue de solutions techno-pédagogiques proposées par la CAP.

Visio conférence / classe virtuelle	• Zoom (intégrée à Moodle) • BBB
Plateforme pédagogique (e-learning)	• Moodle version 4.5 • Administration des trois instances de Moodle (FI, FC, FOAD i-Concours)
Conception de contenu pédagogique	• Articulate • Scenari on line • Genially (CAP seulement) pour la production de ressources • H5P : promu (enseignements de langue)
Captation / enregistrement de cours asynchrone	• Plateforme vidéos Mediasite (équivalent de Pod) en lien avec Moodle
Solutions favorisant l'interactivité ou la créativité en cours notamment dans les amphithéâtres	• Wooclap
Logiciel anti-plagiat intégré à la plateforme pédagogique	• Compilatio

Le catalogue d'outils et de services proposés par la CAP, ainsi que les équipements techno-pédagogiques dans les salles et leurs utilités mériterait d'être mieux connus au sein de la communauté enseignante et notamment des enseignants vacataires. De même, les travaux réalisés avec par les enseignants avec l'appui de la CAP, d'être plus valorisés.

Un questionnaire concerne, actuellement, la conservation ou non de la solution *Compilation* au regard du faible usage, du coût et du développement de l'IA générative.

De même, l'établissement a décidé d'acquérir une solution de web et visioconférence hébergée, contrôlée ou maîtrisée par un acteur français ou européen, et *Open Source*, en remplacement de la solution Zoom, onéreuse bien que plébiscitée par les personnels. La

suite *Marsha*, projet proposé et maintenu par FUN (France Université Numérique) et basé sur des logiciels libres tels que *Jitsi Meet* et *Big Blue Button*, soutenu par la Direction interministérielle du numérique (DINUM), pourrait constituer une alternative.

En matière d'équipement techno-pédagogique dans les espaces d'enseignement, Sciences Po Bordeaux est plutôt bien équipé (visioconférence, équipement de projection, régie mobile de captation de cours à la demande), et dispose d'une salle de pédagogie active (la salle A116-Lab).

L'établissement propose à ses étudiants de nombreux tiers lieux, couverts par le WIFI et disposant de bornes de chargement, dans le hall central (atrium), la cafétéria, la bibliothèque, les extérieurs, les couloirs.

Enfin, l'établissement a pris à bras le corps l'expérimentation de l'IA générative. Charte IA existante d'utilisation responsable de l'IA. La CAP propose un accompagnement collectif ou individuel aux enseignants/chercheurs sur ce sujet (à leur demande, cafés IA, ateliers d'acculturation de niveaux différents : découverte, amélioré, produire des documents pédagogiques). Quelques enseignants chercheurs ont participé à des événements (comment élaborer un prompt pour construire les cours). L'IA devient progressivement pour certains enseignants chercheurs une source d'idée pour l'innovation pédagogique. Il existe également des échanges avec les enseignants chercheurs autour des expériences / usages de l'IA générative. Les instances de gouvernance,

ont un retour sur l'utilisation par les étudiants, de l'IA générative dans la production de leurs mémoires (enquête menée par la CAP. 90% des étudiants utilisent *ChatGpt*, et/ou *Perplexity*, la majorité n'utilisant qu'une seule solution). D'autres enseignants chercheurs ont identifié un cas d'usage de l'IA générative en soutien des étudiants pour leurs apprentissages (idée d'un chatbot dans Moodle). Sur ce volet, la CAP a défini une stratégie en plusieurs points :

- Lever les tabous sur l'IA ;
- L'IA comme soutien disciplinaire ;
- Une expérimentation centrée sur l'assistance à l'apprentissage ;
- Intégration du sujet IA dans les maquettes de formation et dans l'accompagnement à la rédaction des mémoires.

CHANTIERS ÉLIGIBLES

- **Se doter d'un outil de suivi des actions d'amélioration des formations et enseignements** en complément de l'outil *Sphynx* servant à l'évaluation en ligne par les étudiants, ceci dans une logique d'amélioration continue de la qualité des formations et de préparation des démarches de labélisation / accréditation. **Se doter également d'un tableau de bord de mesure de la qualité des formations** perçue par les étudiants de suivi des actions mise en place.
- **Équiper les box ou carrels prévus dans la bibliothèque.**
- **Poursuivre les expérimentations autour de l'IA générative** et confier l'animation et la structuration de ces expérimentations à un Référent IA accompagné par la CAP.
- **Migrer vers la version 5 de Moodle** en proposant de nouvelles fonctionnalités intéressantes, ceci sans perturber les usagers.
- **Mieux formaliser et valoriser l'offre de service d'accompagnement de la CAP.** Objectif : adresser les enseignants chercheurs non habitués à l'accompagnement de la CAP. Déposer sur la plateforme Scoobi les productions des gros projets de l'année en matière de numérique pédagogie (effet « vitrine »).
- **Mettre en place un « référent TICE » enseignant en relai de la CAP** (nomination tournante chaque année), pour amplifier et démultiplier l'action de la CAP.
- **Mettre à jour la solution de publication de machines (PC) pédagogiques et libre-service** pour améliorer l'offre logicielle et l'agilité à proposer des configurations différentes pour les enseignements
- **Remplacer la solution Zoom par une solution open source et souveraine.**

Chantiers	Niveau de nécessité *	Niveau possible de mutualisation	2026 2027	2028 2029	Après 2029
Se doter d'un outil de suivi des actions d'amélioration des formations et enseignements	2	NON			
Equiper les box ou carrels prévus dans la bibliothèque	1	NON			
Poursuivre les expérimentations autour de l'IA générative et confier l'animation et la structuration de ces expérimentations à un Référent IA accompagné par la CAP.	3	NON			
Migrer vers la version 5 de Moodle en proposant de nouvelles fonctionnalités intéressantes, ceci sans perturber les usagers.	1	NON			
Mieux formaliser et valoriser l'offre de service d'accompagnement de la CAP. Vitrine des productions de ressources pédagogiques sur Scoobi	2	NON			
Mettre en place un « référent TICE » enseignant en relai de la CAP (nomination tournante chaque année), pour amplifier et démultiplier l'action de la CAP.	3	NON			
Remplacer / faire évoluer la solution Horizon VmWare pour les postes de pédagogiques et libre service (en lien avec le bureau virtuel doctorant si nécessaire)	2	NON			
Remplacement de Zoom	2	NON			

* Niveau de nécessité :

- . 1 : Indispensable ou obligatoire
- . 2 : Nécessaire
- . 3 : Souhaitable



Axe 4 : Numérique pour améliorer la qualité du service rendu à l'étudiant·e

DIAGNOSTIC

Une fois réalisés son inscription ou sa réinscription en ligne réalisée via les webservices d'Apogée (*IAWeb*, *REINS WEB*), le paiement de ses droits d'inscription (application spécifique *DROITS MODULES*), l'étudiant a accès, la

plupart du temps, via son ENT (Environnement Numérique de Travail) développé à partir du CMS *Ametys*, à un ensemble de services numériques (hors outils numériques dans le cadre de ces enseignements).

Outils de travail collaboratif	• Messagerie - <i>Sogo</i>
Scolarité	• Impression des certificats étudiants - <i>DossierWeb</i> • Consultation de l'emploi du temps et de l'occupation des salles - <i>Hyperplanning</i> • Consultation des notes et résultats aux examens - <i>DossierWeb</i> • Inscription en ligne à un stage et d'établissement de convention de stage - <i>MEVIA</i> • Demande d'aide à la mobilité internationale - <i>AquiMob</i>
Documentation / BU	• Moteur de recherche d'ouvrage - <i>Babord Plus</i> • Consultation en ligne de ressources documentaires - <i>Alma</i> • Abonnement à des revues - <i>Alma</i> • Réservation en ligne - <i>Alma</i> • Consultation des des espaces disponibles et réservation - <i>Affluence</i>
Vie étudiante	• Enquêtes en ligne diverses - <i>SPHYNX</i> • Informations pratiques (horaires du RU, de la bibliothèque...) - Intranet <i>Ametys</i> • Informations institutionnelles - Intranet <i>Ametys</i> • Service de e-paiement Crous (Carte bancaire) - <i>Izly</i> • Paiement restauration - <i>Izly</i> • Inscriptions aux activités sportives • Plateforme de signalement - <i>SIGNAL</i>
Aide à l'insertion	• Consultation d'offres d'emploi déposées par les entreprises - <i>MEVIA</i> • Consultation d'offres de stage déposées par les entreprises - <i>MEVIA</i>
Assistance	• Tickets d'assistance (SOS étudiants) - <i>GLPI</i> • Prêt de matériel - <i>GLPI</i> • Réservation de salles pour des événements non récurrents - <i>GLPI</i>
Alumni	• Plateforme Alumni - <i>MEVIA</i>

L'établissement déploie une application mobile Sciences Po Bordeaux (plateforme Ametys) avec un premier bouquet de services : consultation de son emploi du temps, boîte mail, flux de news profilé et alertes. Le projet a été financé par le Contrat d'Objectif, de Moyens et de Performance avec le MESRI. Ce bouquet de services sera enrichi progressivement à l'horizon du SDN (ex : Notification d'informations de scolarité par SMS comme une modification d'emploi du temps, une absence d'un professeur, etc.).

Le déploiement de nouveaux services numériques est d'ores et déjà déployé (exemple : plateforme de signalement (*SIGNAL*)).

Le déploiement de *PEGASE* s'accompagnera de la mise à disposition de nouveaux services d'inscription administrative et pédagogique en ligne, intégrés à l'application *PEGASE*, ainsi qu'au déploiement de la plateforme *MON DOSSIER WEB* (consortium ESUP portal) interopérable avec *PEGASE*, permettant aux étudiants

d'accéder à leurs informations administratives, leurs inscriptions, résultats, certificats, leurs données *PEGASE*, et leurs documents officiels (PDF, signatures, crédits ECTS...).

Il n'existe pas, en revanche, de plateforme de démarches en ligne permettant d'industrialiser l'élaboration de tout type de démarche de l'étudiant ou d'une association avec l'établissement (connexion sécurisée, formulaire de demande, possibilité de charger des documents, échanges dématérialisés, circuit paramétrable de traitement de la demande, notification de décision).

Concernant le service offert aux associations, l'établissement a expérimenté la solution *GLIPS* pour proposer des services en ligne tels que la demande de création et de domiciliation d'association étudiante, la demande de création d'espace web par l'association et permettre à l'établissement d'actualiser automatiquement l'annuaire des associations.

CHANTIERS ÉLIGIBLES

- **Enrichir progressivement le bouquet de services numériques proposés dans l'application mobile Sciences Po Bordeaux.**
- **Dématérialiser l'ensemble des démarches administratives de l'étudiant ou d'une association** : demande d'aide, demande de valorisation de l'engagement étudiant, demande de domiciliation de l'association etc., via une plateforme de gestion de la relation usagers, à l'instar de ce qui existe dans les collectivités.
- Dans le cadre du projet *PEGASE*, **déploiement de la plateforme Mon dossier WEB** permettant aux étudiants de consulter les relevés de notes en ligne ou de demander une attestation de scolarité, ou un certificat de scolarité.
- **Proposer un parcours d'intégration des nouveaux arrivants** pour un apprentissage rapide des services numériques proposés (les outils numériques pour les enseignements) : salle ouverte, tutorats, tutoriels.

Ces chantiers participent également à la démarche DDRS lancée par l'établissement (notamment en matière de qualité de vie des étudiants)

AXE 4 : NUMÉRIQUE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU À L'ÉTUDIANT·E

Chantiers	Niveau de nécessité *	Niveau possible de mutualisation	2026 2027	2028 2029	Après 2029
Enrichir progressivement le bouquet de services numériques proposés dans l'application mobile Sciences Po Bordeaux	2	NON			
Dématérialiser l'ensemble des démarches administratives de l'étudiant ou d'une association via une plateforme de gestion de la relation usagers (« Usine à formulaires »)	2	NON			
Dans le cadre du projet PEGASE, déploiement de la plateforme Mon dossier WEB	2	OUI			
Proposer un parcours d'intégration des primo arrivants (salle ouverte, tutorats, tutoriels) pour un apprentissage rapide des services numériques proposés	3	NON			

* Niveau de nécessité :

- . 1 : Indispensable ou obligatoire
- . 2 : Nécessaire
- . 3 : Souhaitable



Axe 5 : Numérique en soutien de la démarche DDRS

DIAGNOSTIC

Pour rappel, les axes stratégiques du schéma directeur DDRS 2024-2028 sont les suivants :

- Mesure régulière des évolutions de la performance environnementale de l'établissement et compte-rendu des actions menées ;
- Amélioration de la visibilité des débouchés professionnels vers les métiers des transitions.
- Mesure et réduction des impacts environnementaux des activités de recherche.
- Développement de la médiation scientifique et des interactions entre science et société.
- Pérennisation de la réalisation du bilan des émissions gaz à effet de serre (BEGES) en appui de la politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Poursuite de la politique d'amélioration des performances énergétiques et environnementales du cadre bâti et non-bâti (réduction des consommations, développement des énergies renouvelables, gestion de l'eau, préservation de la biodiversité, etc.).
- Réduction de l'impact environnemental de l'ensemble des mobilités.
- Amélioration de la performance environnementale des activités connexes (alimentation, réduction des pollutions liées à l'activité et systématisation du recyclage).
- Renforcement de la politique d'égalité des chances et de diversité parmi les personnels et les apprenants.
- Poursuite et renforcement des actions en matière de qualité de vie au travail et dans les études.
- Inclusion des étudiants et personnels en situation de handicap.

Plusieurs leviers numériques permettent de porter cette démarche.

Certains ont déjà été mis en œuvre :

- **Régulation automatique de l'éclairage et du chauffage** au moyen de sondes.
- **Mise en place par l'exploitant du bâtiment d'une solution de GTC/GTB** (Gestion technique centralisée du bâtiment).
- **Des critères d'achats responsables de matériels informatiques dans les marchés publics.**
- **Respect des normes d'accessibilité** (RGAA) **pour l'accès au site web institutionnel, à l'intranet et à l'ENT** (plugins branchés sur l'ENT et CMS pour rendre les pages accessibles).
- **Plusieurs actions en matière de frugalité numérique et d'actions solidaires en matière informatique** : extension de la durée de vie des postes de travail informatique (7 ans), aides à la réparation d'ordinateurs et déploiement (pack Emmaüs Connect à la rentrée 2025-2026), prêt d'ordinateurs aux étudiants, postes en libre services à la bibliothèque.
- **Actions de sensibilisation des usagers en matière de frugalité numérique** : limitation de la taille de fichiers, sensibilisation des agents sur le nettoyage de fichiers ou le bon usage de la messagerie électronique, journée DDRS auprès des agents axée sur le volet numérique, limitation de taille de boîte mail à 10 Go et message automatique envoyé aux usagers qui envoient des courriels de grosse taille, suppression de l'achat d'imprimantes individuelles, etc...

Le **pack Emmaüs Connect** vise à **accompagner les personnes en situation de précarité numérique**, notamment celles orientées par des structures sociales (CCAS, associations, travailleurs sociaux), l'objectif étant de permettre l'accès aux services essentiels (emploi, logement, santé, démarches administratives).

Le calcul de l'indicateur BEGES (Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre) reste très laborieux à constituer et insuffisamment fiable en raison des difficultés à collecter les données dans les applications de gestion où l'empreinte carbone n'est pas toujours « taggée ». Une campagne de collecte est organisée auprès des services métier (DRH, DAF, laboratoires de recherche, direction du patrimoine) qui, le plus souvent, retraitent des données extraites des outils de gestion (selon la méthode proposée par l'ADEME pour le bilan carbone). Un questionnaire est également, envoyé aux agents pour connaître

leurs modes de déplacement domicile / travail. Le déclaratif des agents complète les données présentes dans le SIRH (attestation de mobilité + télétravail).

La mesure régulière et fiable des évolutions de la performance environnementale de l'établissement reste un axe fort d'amélioration. Enfin, un bouquet de services numériques complet mais peu intégré et hétéroclite, facilitant le travail collaboratif ou à distance des agents, ainsi que l'accès aux informations institutionnelles ou à caractère administratif, participant ainsi la qualité de vie au travail.

Outils de travail collaboratif	• Messagerie - <i>Exchange</i> • Agenda partagé - <i>Exchange</i> • Gestion de projet collaborative - <i>Ametys Workspace</i> • Partage de fichier en temps réel - <i>Synology</i> • Dépôt temporaire de fichier - <i>File Sender</i> • Messagerie instantanée - <i>RocketChat</i> • Prise de rdv - <i>Vyte</i> • Création d'espace de travail partagé - <i>Scoobi</i> • Web conférence - <i>Zoom</i>
Travail à distance	• VPN • Lancement d'impression à domicile - <i>GLPI</i>
Vie de l'établissement	• Intranet - <i>Ametys</i> • Listes de diffusion
Informations à caractère administratif	• Intranet - <i>Ametys</i> • Listes de diffusion
Assistance	• Tickets- <i>GLPI</i> • Prêt de matériel - <i>GLPI</i> • Réservation de salles pour des événements non récurrents - <i>GLPI</i>

CHANTIERS ÉLIGIBLES

- **Poursuivre les démarches de sensibilisation auprès des usagers sur la frugalité numérique** (messagerie douce et limitation des échanges de gros fichiers, limitation des impressions papier, dématérialisation des circuits de signature, etc.) et exploiter les panneaux d'affichage dynamique de Sciences Po Bordeaux pour communiquer sur l'évolution des consommations énergétiques à des fins de sensibilisation.
- **Mettre en place un parcours d'intégration des nouveaux arrivants** pour une appropriation rapide et efficace des outils et ressources numériques : salle ouverte, tutorats, tutoriels.
- **Produire** dans le cadre du chantier SID (système d'information décisionnel), **un tableau de bord QVT** (qualité de vie au travail).
- **Améliorer la production du BEGES.**
- **Réaliser un écodiag bilan carbone** de la flotte de postes de travail.
- **Déployer une solution d'Hypervision énergétique** pour une gestion plus dynamique des consommations.
- **Lancer une réflexion sur l'amélioration de la performance énergétique des salles serveurs**, dans le cadre de l'offre de service proposée par le futur Data Center Régional et du positionnement de Sciences Po Bordeaux vis-à-vis de cette offre.
- **Réfléchir à la possibilité de déploiement d'un dispositif photovoltaïque connecté au réseau informatique** de Sciences Po Bordeaux, pour suivre la production énergétique (onduleur communiquant via un réseau IP). Une communication, via l'affichage dynamique numérique de l'établissement, sur la production en temps réel de la production d'énergie via le photovoltaïque, pourrait être mise en place à des fins de sensibilisation.

L'**hypervision énergétique** est une couche logicielle unifiée **qui consolide, analyse et pilote l'ensemble des données issues des systèmes GTC** (Gestion Technique Centralisée) **et GTB** (Gestion Technique du Bâtiment). Elle permet de dépasser la simple supervision technique pour offrir une vision globale, multi sites et multi systèmes des consommations et performances énergétiques.



Chantiers	Niveau de nécessité *	Niveau possible de mutualisation	2026 2027	2028 2029	Après 2029
Poursuivre les démarches de sensibilisation auprès des usagers sur la frugalité numérique	1	NON			
Parcours d'intégration des nouveaux arrivants pour une appropriation rapide et efficace des outils et ressources numériques	2	NON			
Tableau de bord QVT (qualité de vie au travail) dans le cadre du chantier SID	2	OUI			
Améliorer la production du BEGES	1	NON			
Ecodiag bilan carbone de la flotte de postes de travail	3	NON			
Solution d'hypervision énergétique pour une gestion plus dynamique des consommations.	3	NON			
Amélioration de la performance énergétique des salles serveurs en lien avec le projet de DC régional ESR	2	NON			
Réfléchir à l'opportunité / possibilité de déploiement d'un dispositif photovoltaïque connecté au réseau informatique de Sciences Po Bordeaux	3	NON			

* Niveau de nécessité :

- . 1 : Indispensable ou obligatoire
- . 2 : Nécessaire
- . 3 : Souhaitable

Axe 6 : Numérique en soutien des activités de recherche

DIAGNOSTIC

L'offre de services numériques « généraliste » proposée aux chercheurs, est identique à l'offre proposée à l'ensemble des agents de Sciences Po Bordeaux (outils bureautiques, messagerie, agenda partagé, chat, ENT/intranet, messagerie instantanée, web Conférence, accès distant aux outils de gestion via un VPN, etc.). En matière d'outil de création d'espace de travail partagés (dans le cadre d'un projet par exemple), les enseignants/chercheurs n'utilisent pas à ce jour la solution *Scoobi*, récemment déployée (plutôt *Framaax* ou *Reshana*). L'usage de *Scoobi* comme plateforme institutionnelle pourra être développé à l'avenir auprès des enseignants chercheurs dans le cadre de leurs projets de recherche.

Les chercheurs invités comme hébergés peuvent obtenir, via une demande faite par la structure de recherche à la DSI, un compte invité qui leur permet d'accéder aux WIFI, à l'ENT, à la messagerie.

Par ailleurs, la DSIN peut assurer la **gestion du poste de travail des chercheurs, et l'installation de logiciels spécialisés** quand les postes de travail sont en gestion et propose un **conseil à l'achat**, selon une procédure qu'il s'agira de rappeler aux structures de recherche. L'acquisition des logiciels spécialisés est financée par le budget de la structure de recherche.

La mise à disposition de machines virtuelles (VM) par la DSI, ne concerne, actuellement, que les doctorants (Bureau virtuel du

doctorant) mais les coûts de licence accessibles via ce bureau virtuel sont importants au regard d'un besoin et usage assez faible. Le nombre de licences reste limité au regard du coût d'acquisition qui a augmenté de manière importante (*Stata*, *Endivo*, *Atlas TI*). Ce dispositif devra dans le cadre du SDN être questionné, dans un contexte où les éditeurs proposent de plus en plus une offre *Cloud*.

La DSIN a proposé aux labos le CMS institutionnel (*Ametys*) mais celles-ci ont choisi leur propre CMS (*Wordpress*) pour leur site web. Ce choix pourrait être réexaminé à l'horizon du SDN.

Le **dépôt au fil de l'eau, des publications scientifiques dans la plateforme d'archive ouverte HAL** est managé au niveau des structures de recherche. Le dépôt dans *HAL* génère, la mise à jour du site web du laboratoire et des pages personnelles des chercheurs, ainsi que le rapport d'activité.

En matière de DMP (imposé, notamment dans le cadre des appels à projets ANR), le LAM déploie la solution du CNRS *OPIDOR*.

Les deux structures de recherche ne sont pas outillées en matière de gestion des compte-rendus d'activité des chercheurs, exigés, dans le cadre de certains appels à projet.

Enfin, le volet RGPD doit être renforcé concernant la **sécurisation des données personnelles collectées à des fins de recherche**.

CHANTIERS ÉLIGIBLES

- **Déployer une solution de gestion des comptes-rendus d'activité** pour les projets de recherche.
- **Permettre aux chercheurs de disposer de licences flottantes pour certains logiciels de traitement de données** qui sont utilisées par des chercheurs, des doctorants, en particulier *SPSS, STAT, NVIVO, ALCESTE* ou *Deepl*. Faire évoluer le bureau virtuel Doctorants.
- **Requestionner l'opportunité de disposer d'un même CMS pour la gestion de l'ensemble des sites institutionnels** (site Web de Sciences Po Bordeaux, site web des deux structures de recherche).
- **Sécuriser les données personnelles collectées dans le cadre des projets de recherche.** La DSIN apportera un conseil auprès des deux structures de recherche en lien avec le DPO du CNRS pour trouver la solution adéquate. Le stockage des données sur un disque dur crypté protégé dans un lieu fermé au laboratoire pourrait être une piste.

Chantiers	Niveau de nécessité *	Niveau possible de mutualisation	2026 2027	2028 2029	Après 2029
Solution de gestion des comptes-rendus d'activité pour les projets de recherche	2	NON			
Licences flottantes pour certains logiciels de traitement de données qui sont utilisées par des chercheurs, des doctorants, en particulier <i>SPSS, STAT, NVIVO, ALCESTE</i> ou <i>Deepl</i> .	2	NON			
Faire évoluer le bureau virtuel Doctorants	3	NON			
Requestionner l'opportunité de disposer d'un même CMS pour la gestion de l'ensemble des sites institutionnels (site Web de Sciences Po Bordeaux, site web des deux structures de recherche).	1	NON			

* Niveau de nécessité :

- . 1 : Indispensable ou obligatoire
- . 2 : Nécessaire
- . 3 : Souhaitable

Axe 7 : La sécurité informatique, une exigence pour tout l'établissement

DIAGNOSTIC

Sciences Po Bordeaux a élaboré et fait voter une **politique de sécurité des systèmes d'information**, basée sur la PSSI de l'État en 2023. Cette PSSI a été déclinée en un plan d'actions en cours de mise en œuvre depuis deux ans.

La PSSI est certes porteuse projets qui lui sont propres mais elle doit surtout être pensée « by design » c'est à dire pour chaque élément et chaque niveau dans le SI.

Elle s'articule sur quatre grands principes : **Disponibilité, Confidentialité, Intégrité et Traçabilité**. La DSIN reste habilitée (sous la surveillance de la Direction) pour mettre œuvre toute mesure qu'elle pourrait juger nécessaire à l'accomplissement de ces principes. La mise en place d'un SOC (Security Operational Centre) s'inscrit dans ce cadre de renforcement à la fois

d'outillage mais aussi de moyens humains (ici sous-traités) visant à assurer le meilleur niveau de sécurité possible.

Sur le plan de la gouvernance de la sécurité des systèmes d'information, un comité de sécurité des systèmes d'information a été mis en place pour piloter la mise en œuvre de la PSSI. Une charte des Usagers des Systèmes d'Informatique, a été votée mais sa promotion doit être renforcée auprès des agents. Les chartes de gestion des actifs (machines, logiciels, et comptes) vise à donner un cadre à cette action (cf. annexes).

L'outil GLPI permet de réaliser un inventaire des ressources informatiques. L'inventaire des actifs est en cours de finalisation en intégrant les logiciels et pour l'ensemble des actifs leur besoins de sécurité (DICT).

CHANTIERS ÉLIGIBLES

- **Gestion des authentifications** (généralisation de la double authentification).
- **Gestion des droits d'accès** (Systématisation des revues régulières, définition d'un processus d'attribution et de décommissionnement des droits à chaque mouvement d'agent, généralisation de l'utilisation de l'outil Keepass comme coffre-fort de mots de passe pour l'ensemble des agents, intégration d'un outil certifié RGS et *Open source*, permettant de renouveler les certificats électroniques, étude d'opportunité sur l'intérêt d'une solution de type « Bastion d'Administration » pour sécuriser l'accès depuis l'extérieur à une solution interne, amélioration de la gestion des droits administrateurs).
- **Gestion des configurations** (outil de déploiement et de gestion des configurations des postes de travail, poursuite de l'implémentation de règles via des GPO - politiques de sécurité de Windows - afin de vérifier la conformité des éléments de configuration).

- **Gestion des sauvegardes** (*Backup* externalisation de sauvegarde). Ce chantier devra tenir compte de l'offre de services proposée par le futur Data Center Régional de l'ESR.
- **Homologation des applications** (déploiement d'une méthode d'intégration de la sécurité des systèmes d'information dans le cycle projet. La sécurité des systèmes d'information doit être prise en compte dans toutes les phases des projets informatiques, sous le contrôle de l'autorité d'homologation, de la conception et de la spécification du système jusqu'à son retrait du service).
- **Plan de continuité des activités** (PCA) s'appuyant sur une catégorisation de la criticité des processus et des données. C'est un chantier d'établissement concernant l'ensemble des directions métier et devant être piloté par la DGS.
- **Documentations/procédures** (procédures d'effacement sécurisé des données, de gestion des postes et supports dans le cadre de départs de personnel ou de réaffectations à de nouveaux utilisateurs, de gestion des correctifs de sécurité propre à chaque ressource et intégrant les niveaux de criticité des vulnérabilités patchées, de mise au rebut, de gestion sécurisée des accès réseaux, etc.).
- **Sécurisation de l'attribution des ressources informatiques** lors des mouvements des agents.
- **Sécurisation des salles physiques** (réalisation des contrôles anti-piégeages, a minima dans les zones critiques à une fréquence définie, redondance des dispositifs de climatisation dans l'ensemble des salles informatiques, sécurisation de la salle de repli).
- **Organisation/gouvernance de la sécurité des systèmes d'information** (formalisation d'une matrice des responsabilités de la SSI au sein de l'établissement, actualisation des fiches métiers des agents de la DSIN pour inclure leurs rôles respectifs en matière de SSI, recrutement, possibilité de recrutement d'un RSSI pour s'assurer de la séparation des fonctions DSI/RSSI).
- **Participer à l'élaboration du PRA général de l'établissement sur le domaine numérique.**
- **Sensibilisation des agents** (sensibilisation des usagers aux risques de vol des supports amovibles, et recommandation de la mise en œuvre des bonnes pratiques comme le chiffrement des données contenues sur ces supports, sensibilisation au stockage dans des lieux sécurisés, à la déclaration des vols des équipements fournis par la DSIN, etc.).
- **Contrôles anti-piégeages** : prévention et détection de disposition d'écoute, d'interception des communications, du réseau.

Chantiers	Niveau de nécessité *	Niveau possible de mutualisation	2026 2027	2028 2029	Après 2029
Solution de déploiement et de gestion des configurations des Postes de travail					
Poursuivre l'implémentation de règles via des GPO (politiques de sécurité de Windows)	1	NON			
Gestion des authentifications (généralisation de la double authentification)	1	OUI			
Gestion des sauvegardes (Backup externalisation de sauvegarde)	1	NON			
Homologation des applications et intégration systématique du volet SSI dans le cycle projet	1	NON			
Plan de continuité des activités (PCA) s'appuyant sur une catégorisation de la criticité des processus et des données	2	NON			
Documentations / procédures définies, formalisées et à jour	2	NON			
Sécurisation de l'attribution des ressources informatiques lors des mouvements des agents	2	NON			
Sécurisation des salles physiques	1	NON			
Organisation / gouvernance de la sécurité des systèmes d'information	2	NONJ			
Faire évoluer les chartes de gestion et automatiser quand c'est possible la gestion des actifs	2	NON			
Participer à l'élaboration du PRA sur le volet numérique	2	NON			
Sensibilisation des agents	2	NON			
Changement du serveur de stockage	1	NON			
Migration du VPN (choix du VPN Palo Alto)	1	NON			

* Niveau de nécessité : 1 : Indispensable ou obligatoire / 2 : Nécessaire / 3 : Souhaitable



Axe 8 : Renforcer la gouvernance du numérique, l'organisation de la DSIN et toutes les formes de mutualisation au niveau régional

DIAGNOSTIC

En matière de gouvernance du numérique, l'établissement a mis en place un dispositif de gouvernance du système d'information à plusieurs niveaux

Comité stratégique du SI		
Périodicité	Participants	Objectifs
Semestrielle	- Direction - DSI	- Valider / refuser des projets - Initier des projets émergeants - Évaluer l'alignement entre la stratégie définie et les actions menées - Définir dans le cadre de la stratégie globale de l'établissement la stratégie numérique SI, notamment via des propositions de projet ou des modifications organisationnelles susceptible de favoriser l'alignement stratégique

Comité de suivi des projets SI / numériques		
Périodicité	Participants	Objectifs
Mensuelle	DSI	- Points d'avancement des projets en cours - Rôle d'alerte auprès de la direction / comité stratégique sur des dysfonctionnements ou des problèmes organisationnels. Elle peut être le canal d'alerte de remontées de demandes utilisateurs qui n'aurait pas été exprimées au comité utilisateurs.

Comité utilisateurs SI		
Périodicité	Participants	Objectifs
Semestrielle	- DGS - Chefs de service - DSI	- Présentation de l'état des projets en cours Point sur l'état SI mutualisé (Information) - Présentation des projets émergeants SI-Numérique avant inscription au portefeuille projet SI - Libre point sur les envies / demandes liées au SI avant formalisation de demande

Après sept années de fonctionnement :

- Le comité utilisateur SI, l'instance de recueil de besoins, manque de méthode et d'outil pour formaliser le besoin et effectuer une première analyse de la valeur pour faciliter la décision Go/No Go.
- Le comité stratégique est plutôt un lieu de bilan que d'arbitrage. Il manque une analyse de la capacité à faire de la DSIN par rapport aux besoins issus du comité utilisateur. Ce travail est plutôt effectué au moment du dialogue budgétaire.
- Si le budget de la CAP pour le volet techno-pédagogique, est intégré au budget de la DSIN, ce même volet techno-pédagogique n'est pas inclus dans le périmètre de l'actuelle comitologie, centrée sur le système d'information de gestion, les outils de la DSIN et la rénovation des infrastructures techniques.

Concernant ce même volet techno-pédagogique :

- Le processus d'innovation techno pédagogique est globalement organisé : veille (CAP, E/C), identification d'une solution répondant à un besoin, expérimentation (appel à test avec quelques licences individuelles), généralisation si l'expérimentation est satisfaisante (ex Wooclap).
- Le budget dédié au volet techno-pédagogique sous la responsabilité de la CAP ne permet de financer que quelques licences pour des logiciels déjà déployés. Dans le cas du processus d'innovation techno-pédagogique, la CAP présente un plan d'investissement à la direction de Sciences Po Bordeaux.
- Il n'existe pas, à proprement parlé, d'observatoire des usages des outils numériques pour la pédagogie. Des enquêtes sont réalisées ponctuellement à la demande. Des statistiques d'usage de Moodle sont produites également ponctuellement. On note l'absence de tableaux de bord d'évolution des usages des outils numérique pour les enseignements et les apprentissages.

Organisation de la DSIN

Afin de mener à bien la réalisation des chantiers du SDN, la DSIN est en train de se doter d'un projet de services structurés en quatre axes stratégiques :

	Axe 1 : Structurer l'organisation et le fonctionnement de la DSIN	Axe 2 : Renforcer La sécurité et la résilience du SI	Axe 3 : Accompagner la transformation numérique	Axe 4 : Consolider la stratégie d'investissement et de développement
O B J E C T I F S	• Réaliser le SDN • Organiser les comités internes de gestion de l'activité, établir les indicateurs de performance • Formaliser les processus (RACI), la gestion du support, la cartographie et la documentation • Renforcer la politique RH recrutement et formation	• Poursuivre le plan d'action PSSI • Formaliser PCA et PRA • Renforcer les moyens de sauvegarde • Renforcer les processus de gestion des actifs (Comptes, Machines, Droits) • Améliorer la veille, la communication et la sensibilisation	• Mobiliser au sein des comités la communauté de l'établissement (CUSI CSSI) • Créer un catalogue de service aux usagers • Intégration systématique des acteurs de la DSIN au sein de la vie des projets d'établissement • Accompagner la pédagogie digitale et soutenir les projets numériques	• Mettre en œuvre le SDN • Conserver un lien fort avec la communauté • d'établissement CNT/ région Consolider les liens partenariaux • Augmenter les efforts d'investissement financiers et humains • Consolider les indicateurs de pilotage (tableaux de bord + bilans d'activités)
B É N É F I C E S	→ Améliorer la réactivité et la qualité de service → Anticipation des risques (techniques, organisationnels et humains) et des besoins internes → Valorisation des compétences et des équipes	→ Conformité réglementaire → Augmentation le niveau de sécurité	→ Intégration du numérique dans toutes les fonctions de l'établissement → Valorisation du rôle stratégique de la DSIN → Amélioration de la satisfaction usager	→ Anticipation des besoins pour améliorer la qualité de service → Réponse aux besoins stratégiques de l'établissement → Consolidation de l'organisation du service

Certains des objectifs constituent un levier important dans la mise en œuvre du SDN :

- La nécessité d'assurer une formation continue des agents (un plan de formation spécifique a été élaboré) et de sécuriser les compétences (mise en place d'un binôme pour chaque activité) ;
- Volonté de renforcer le lien avec la communauté des professionnels du numérique dans les EPSCP, locaux ou nationaux (CSIERS, A-DSI, CNT, etc.), afin d'assurer une veille permanente et d'identifier les opportunités de coopération ;
- Dimensionner les moyens humains afin de proposer une capacité à faire en lien avec les enjeux du SDN. Le renforcement de l'équipe sur les volets Applicatif et Assistance apparaît d'ores et déjà nécessaire ;
- Valoriser le rôle stratégique de la DSIN dans la transformation de l'établissement (rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage des projets numériques).

Mutualisations au niveau régional

Pour rappel, la Comue Aquitaine est devenu la CNT (communauté numérique territoriale) avec un élargissement à la Région Grand Aquitaine (Universités de Poitiers et de Limoges).

Deux projets majeurs font l'objet, actuellement, d'une mutualisation à l'échelle régionale :

- **Le projet de Data Center régional ESR** : Le futur data center opéré par l'université de Bordeaux devrait héberger l'actuel centre de calcul en fin de vie et héberger progressivement les serveurs des établissements ESR de la région. Sciences Po Bordeaux ne s'est pas positionné pour l'instant, faute de visibilité sur la future offre de service (un hébergement simple n'aurait pas de valeur ajoutée).
- **Le projet de réseau Aquitain** : ce projet complémentaire au projet de data est confronté à un problème de financement de la part de la Région et un manque de coopération entre les établissements de Poitiers, Limoges et les établissements de l'ex Comue Aquitaine. Le projet devrait, néanmoins, arriver à son terme...

Convention de service avec l'Université de Bordeaux sur le volet SI

La convention, qui sera réactualisée en 2027 (au même tarif qu'en 2026), porte essentiellement sur le volet réseau et services. Un catalogue de services avec les tarifs associés sera arrêté courant 2026, pour permettre à la DSIN de Sciences Po Bordeaux d'élaborer son budget.

La convention n'est pas réellement managée (pas de SLA, pas d'indicateurs de suivi et de pilotage).

Les applications de Sciences Po Bordeaux infogérées par l'Université de Bordeaux, dans le cadre de cette convention sont principalement : les briques de gestion de la suite *Cocktail* (RH, GFC), le logiciel *Unicampus*, *Apogée* et les applications connexes (IPWeb, *Unicampus*, liaisons Crous, liaison santé) (Scolarité), *Sphinx* (outil d'enquête en ligne), seul service numérique proposé, Business Object. Le SIGB *Alma* est, lui, géré en inter-U.

La convention ne propose pas d'offre de développement applicatif.

Deux difficultés concernant cette convention :

- La connectivité réseau proposée est bâtie sur des technologies et une maintenance coûteuse, impactant mécaniquement le coût de la convention 100% du filtrage est opéré par la DSIN de Sciences Po Bordeaux.
- L'Université de Bordeaux n'est pas très réactive par rapport aux demandes correctives ou évolutives de Sciences Po Bordeaux (exemples : difficultés à se connecter à l'application de gestion de l'apprentissage *Ipareso*, souhait de se doter d'une version propre d'*Ipareso* pour la formation continue qui n'est proposée qu'en On Premise mais le chantier est à l'arrêt car la demande d'hébergement n'a pas abouti).
- En cas d'explosion du coût des prestations UB (tarifs 2027), l'association *Cocktail* propose une solution d'hébergement des outils *Cocktail* (scénario alternatif).

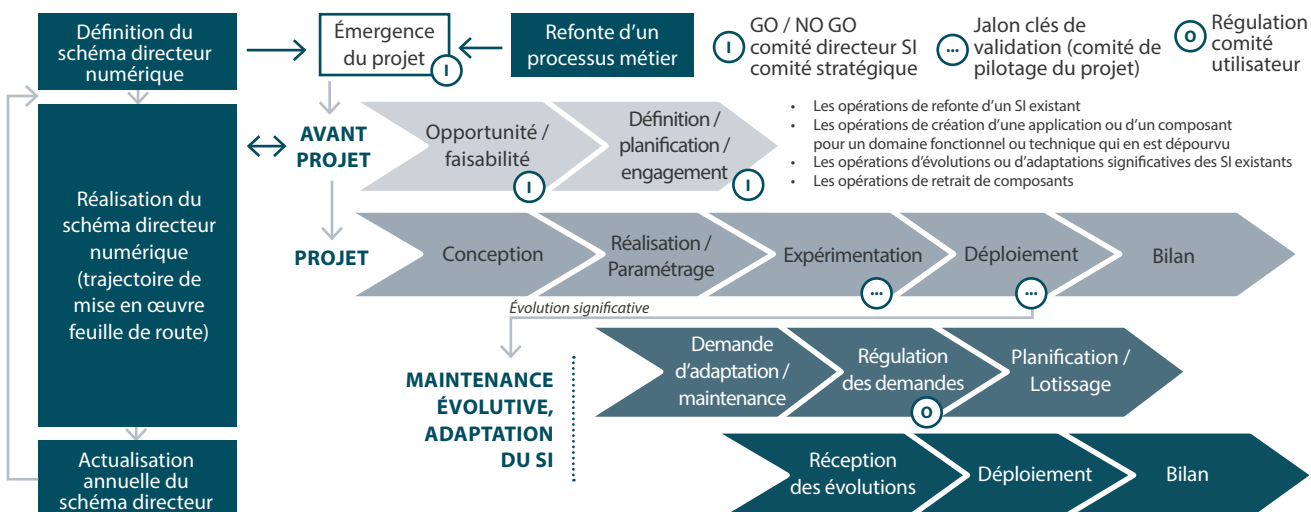
Autres conventions/sources de financement

- Le CPER (opéré par la CNT) a permis de financer une partie du Wifi, les serveurs de virtualisation et une partie de la GED. Le prochain CPER (2027) sera une opportunité de financement de chantiers du SDN.
- Des chantiers numériques ont été également pu être financés dans le cadre du COMP (Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performance) : l'outil SOC (logs firewall envoyé à un SOC qui fait de l'analyse temps réel) et la solution Dark Trace pour la surveillance des flux réseau. Le COMP devra être une source de financement du SDN.

CHANTIERS ÉLIGIBLES

- Étendre la comitologie de gouvernance du système d'information au domaine techno-pédagogique et au numérique pour la recherche.
- Intégrer dans le dispositif de gouvernance actuel du numérique, un comité d'orientation (directions des études, enseignants, étudiants) sur le numérique pédagogique (à l'instar des comité utilisateurs SI) pour identifier les sujets intéressants à développer, remonter les besoins d'accompagnement de la CAP.
- Exprimer un avis sur les logiciels proposés (exemple : quid du maintien du logiciel *Compilatio*) en discutant des coûts et des gains, suivre les expérimentations dans le cadre du processus d'innovation techno-pédagogique présenté ci-dessus. Ce comité se réunirait semestriellement.
- Compléter ce comité d'orientation spécifique au volet techno-pédagogique, et l'extension du comité stratégique SI actuel au volet techno-pédagogique, par une présence de la CAP aux instances actuelles de gouvernance de la formation et des études ; le conseil du premier cycle et le conseil des études, afin que les actions de la CAP puissent être adaptées aux besoins des publics visés, aux projets institutionnels en cours, et que ses actions soient connues en interne.
- Outiller d'un point de vue méthodologique la gouvernance du numérique à toutes les étapes et à tous les niveaux. Le présent Schéma directeur numérique en est la pierre angulaire. La comitologie mise en place doit se donner les moyens de transformer le cadre d'actions en un portefeuille de projets valorisés (en moyens humains et budgétaires) et financés. Les outils méthodologiques doivent couvrir l'ensemble du processus de gestion du portefeuille de projet :
 - . Outil de suivi du portefeuille de projets du SDN (planning, budget et plan de charge pluriannuels) ;
 - . Fiches projet ;
 - . Document type pour chaque phase du cycle projet, et notamment le dossier d'avant-projet (fin de phase d'avant-projet) qui doit permettre au comité stratégique de prendre la décision de lancer ou non le projet.

La figure suivante explicite le processus de gouvernance du numérique, centré sur la réalisation et l'actualisation du portefeuille de projets issus du SDN et actualisable chaque année, en fonction des évolutions du contexte réglementaire, de l'émergence de nouveaux besoins, et de la capacité à faire de la DSIN ou des directions maîtrises d'ouvrage.



- Se positionner par rapport à l'offre de services qui sera proposée par le Data Center Régional ESR Aquitain.
- Réétudier si nécessaire la convention avec l'Université de Bordeaux.

Focus sur le comité d'orientation de la CAP (à créer)

- Il a pour vocation de **se réunir 1 heure 2 fois par an** :
 - Avant la rentrée : pour valider et affiner le programme à venir
 - Une fois en cours de semestre 2 : afin de faire le bilan sur ce qui a été mené sur l'année, et imaginer à grand traits les pistes à suivre pour l'année suivante
- L'idée est que la **CAP présente ses idées** (d'ateliers, d'événements, de services offerts, ...), et que cela puisse faire l'objet d'un temps d'échange avec les autres membres afin d'avoir leur regard de direction des études (en lien avec les projets de la gouvernance) et d'enseignants expérimentés (en lien avec leur connaissance du terrain et des différents acteurs : enseignants et étudiants).
- Les directions des études et les enseignants n'auront pas de chose à préparer pour les deux rencontres annuelles, simplement à être bienveillants, ouverts d'esprit pour conseiller au mieux la CAP dans les actions qu'elle mettra en place.
- Le comité d'orientation peut être demandé pour une troisième rencontre dans l'année par les directeurs des études ou les enseignants expérimentés s'ils en éprouvent le besoin (par exemple pour une idée qui a jailli dans leur esprit et qu'ils souhaiteraient évoquer pour analyser la faisabilité).
- Le périmètre des sujets de discussion concerne en priorité les actions de la CAP liées à l'accompagnement des enseignants chercheurs et au soutien à leur développement professionnel (sur leurs missions d'enseignement).

**AXE 8 : RENFORCER LA GOUVERNANCE DU NUMÉRIQUE, L'ORGANISATION DE LA DSIN
ET TOUTES LES FORMES DE MUTUALISATION AU NIVEAU RÉGIONAL**

Chantiers	Niveau de nécessité *	Niveau possible de mutualisation	2026 2027	2028 2029	Après 2029
Étendre la comitologie de gouvernance du système d'information au domaine techno-pédagogique et au numérique pour la recherche.	1	NON			
Intégrer dans le dispositif de gouvernance actuel du numérique, un comité d'orientation sur le numérique pédagogique	1	NON			
Compléter ce comité d'orientation spécifique au volet techno-pédagogique par une présence de la CAP aux instances actuelles de gouvernance de la formation et des études	2	NON			
Outiller d'un point de vue méthodologique la gouvernance du numérique à toutes les étapes et à tous les niveaux	2	NON			
Se positionner par rapport à l'offre de services qui sera proposée par le Data Center Régional ESR Aquitain	1	NON			
Réétudier la convention UB si nécessaire (tarifs, offre de service)	2	OUI			
Réalisation des actions du projet de service de la DSIN, une fois validé	1	NON			

* Niveau de nécessité :

- . 1 : Indispensable ou obligatoire
- . 2 : Nécessaire
- . 3 : Souhaitable



Conclusion

Comme il a été rappelé en préambule de ce document, le SDN constitue un cadre d'actions qu'il serait nécessaire de mener pour continuer la transformation numérique de l'établissement et donc un outil d'aide à la gouvernance numérique.

D'éventuelles évolutions de contexte à venir (cadre législatif et réglementaire, orientations politiques de Sciences Po Bordeaux, etc.) devront amener la gouvernance à

requestionner ce cadre d'actions.

Cette même gouvernance du numérique aura la mission de décliner, chaque année, ce cadre d'actions en portefeuille de projets à lancer, après avoir vérifié la « capacité à faire » en moyens humains (DSI, CAP, maîtrises d'ouvrage métier) et en moyens financiers, et s'assurer que chacun des projets sélectionnés a été suffisamment cadré (phase d'avant-projet).





Sciences Po Bordeaux
11 allée Ausone
Domaine universitaire
33607 Pessac Cedex

sciencespobordeaux.fr
communication@sciencespobordeaux.fr